



Déclaration du Président de la Conférence des OING au groupe de travail du Comité des ministres sur la Charte sociale

Strasbourg, 18 mars 2022

Le processus de réforme de la Charte sociale arrive au bon moment. Il était déjà nécessaire avant les récents événements, mais l'agression brutale de la Russie contre l'Ukraine a maintenant prouvé sans aucun doute à quel point le déclin de la démocratie est dangereux. Et c'est un déclin qui, malheureusement, ne s'est pas produit uniquement en Russie mais dans de nombreux pays européens. Une raison importante de ce déclin est la division de nos sociétés, alimentée par un fossé social qui ne cesse de se creuser. La cohésion sociale est l'un des facteurs les plus importants pour construire une société démocratique résiliente.

En tant que société civile, nous avons également demandé à participer à ce processus de réforme et je suis donc très heureux que nous ayons finalement été invités à cette réunion en tant que Conférence des ONGI, avec d'autres acteurs de la société civile, dont évidemment les syndicats, qui sont des acteurs clés dans ce domaine. La Charte sociale présente une valeur et un intérêt particuliers pour la société civile, car elle répond aux besoins de tous les citoyens et offre des possibilités de participation.

À cet égard, le mécanisme de plaintes collectives revêt une importance et une valeur particulières pour nous, et nous sommes heureux de le défendre dans tous les pays qui n'ont pas encore signé et ratifié le protocole additionnel. Ce mécanisme permet à la société civile d'exercer sa fonction essentielle de contrôle et d'exiger, de manière juridiquement structurée, que les pays respectent les promesses qu'ils ont faites en signant la Charte.

Pour que ces processus soient vécus comme positifs, adaptés à l'objectif et aux demandes et besoins de la société civile, ils doivent être efficaces, rapides et aboutir à des résultats tangibles. Dans cette optique, notre commentaire sur la proposition de réforme du processus de mise en œuvre de la Charte sociale porte sur les points principaux :

Reporting

Les rapports doivent être efficaces et contribuer à améliorer la situation, et non pas simplement produire du papier. Par conséquent, nous sommes en faveur d'un allègement de la charge des rapports si cela les rend plus efficaces et plus pertinents et aide à mieux comprendre ce qui se passe dans les États membres. Dans cette optique, l'idée de rendre les rapports plus individuels, qui a été soulevée lors de la discussion avec les représentants des pays, semble très intéressante. Combiné avec les cas des plaintes collectives (lorsqu'elles existent), cela pourrait aider à donner une image plus claire, à identifier les problèmes et à trouver des solutions.

Un système plus simple et plus normalisé pour les rapports standard pourrait contribuer à réduire la charge de travail. En combinaison avec des rapports plus individualisés sur des questions spécifiques, cela pourrait également rendre l'ensemble du système plus efficace.

Conséquences

Le rapport établi par le Secrétariat montre clairement qu'à l'origine, de nombreuses déclarations claires ont été émises sous la forme de "recommandations" qui exigeaient réellement des changements spécifiques lorsque les choses ne fonctionnaient pas bien. Celles-ci ont de plus en plus été remplacées par des "avertissements", qui n'ont aucun statut réel, aucun effet et qui, dans certains cas, ont été répétés plusieurs fois sans conséquences. Les États membres nous disent que les réactions aux plaintes relatives à des problèmes identifiés ne devraient pas être "subjectives" mais plutôt destinées à aider à remédier à la situation.

Sur un plan fondamental, nous devrions tirer les leçons des événements récents. Nous avons constaté une tendance au sein du Conseil de l'Europe à s'orienter vers un système de consensus et de non-jugement, en recherchant des compromis à tout prix. Cela ne nous a pas servi, le rétrécissement continu de l'espace civil et la chute des structures illibérales et antidémocratiques, voire autoritaires, n'ont pas été arrêtés. Nous devons défendre nos valeurs et exiger clairement des États membres qu'ils remplissent leurs obligations et fassent de leur mieux pour donner vie aux principes auxquels ils ont souscrit. La cohésion sociale étant une question essentielle pour préserver (et idéalement) améliorer nos sociétés démocratiques, la Charte sociale doit être soutenue par un système réactif de contrôle.

Dire cela n'empêche pas le Conseil de l'Europe de faire de son mieux pour donner de bons conseils et, plus encore, de contribuer de manière proactive à remédier aux problèmes qui se posent. Le Conseil de l'Europe dispose des instruments nécessaires et devrait non seulement les utiliser mais aussi les renforcer et les améliorer. Des lignes rouges et des conséquences claires, associées à un système de soutien efficace, constituent la meilleure réponse.

Plainte collective

C'est l'outil le plus intéressant pour la société civile. La suggestion de durcir les règles et de rendre plus difficile pour les ONG de déposer une plainte est très contre-productive à notre avis. Ce n'est déjà pas si facile et c'est le seul instrument qui rend la Charte vivante et la rapproche de la société civile en tant qu'acteur clé. Elle permet à la société civile d'exiger des États membres qu'ils tiennent leurs promesses. Prendre les cas comme indicateurs et contribuer ainsi à réduire la charge de travail des États membres en matière de rapports, par exemple en combinaison avec un système de rapports plus individualisé et un processus facile pour les rapports standard, pourrait conduire à une situation gagnant-gagnant et promouvoir l'accès au protocole additionnel.

Lors du débat avec les représentants des États membres, la valeur des plaintes intersectorielles et surtout transnationales a été soulevée. Cela peut aider à créer des réponses et des solutions qui sont valables pour de nombreux États membres et peuvent avoir un effet positif dans toute l'Europe. De telles possibilités devraient être renforcées et encouragées.

Enfin, la question de la durée des processus s'est posée. Il a été souligné que les procédures peuvent durer quatre ans avant d'obtenir des résultats tangibles. Ces processus doivent être

accélérés, si nécessaire, en rendant l'ensemble de la procédure moins hiérarchique et plus réactive, car les longs délais invalident les résultats et sont extrêmement frustrants pour les plaignants et toutes les personnes qui ont besoin de résoudre un problème.

En aucun cas, la réforme ne doit conduire à un abaissement du niveau actuel de garantie de la Charte. La Conférence des OING, qui représente la voix de la société civile européenne au Conseil de l'Europe, reste ferme conformément à la position qu'elle a publiée le 12 août 2021 sur la réforme de la Charte sociale européenne.